

En 1858, le Conseil d'arrondissement eut à donner son avis sur cette demande de séparation.

Voici le résultat de sa délibération :

« Attendu que la section de la ville de Tourcoing, dite hameau du Blanc-Scapu, possède les ressources nécessaires pour être érigée en commune, que son éloignement du centre de Tourcoing (5 kilomètres par le pavé) est une cause de gêne continue pour les habitants, que la position du Blanc-Scapu (à 100 mètres du débarcadère de Roubaix), la suppression de son octroi, ne peuvent manquer d'attirer un peu de temps, dans cette localité, un grand nombre d'habitants :

« Le Conseil

Est d'avis qu'il y a lieu de distraire le hameau du Blanc-Scapu de la ville de Tourcoing, et de l'ériger en commune particulière.

A la suite de ce vœu du Conseil d'arrondissement, le Conseil général repoussa la demande du Blanc-Scapu, en imposant à Tourcoing l'exécution de certains travaux municipaux, et en indiquant quel que mesure de police à prendre.

En 1860, l'affaire fut portée de nouveau au Conseil général. La demande du Blanc-Scapu fut repoussée. Le rapporteur, en proposant cette conclusion, fait observer « que l'examen du plan, les facilités de communication, les relations de voisinage portent à croire que ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de réunir le hameau du Blanc-Scapu à la ville de Roubaix, dont il forme un faubourg. Mais, ajoute le rapporteur, cette question n'est pas soumise au Conseil ; elle n'a pas été étudiée, et n'a pas subi l'épreuve des formalités prescrites par la loi, on ne peut donc formuler aucune conclusion à cet égard. »

Les choses en restèrent là jusqu'en 1863. Je ne vous ferai pas, Messieurs, l'histoire du canal de Roubaix destinée à relier Roubaix et Tourcoing au réseau des canaux belges et français. Le tracé direct fut reconnu impossible.

Il s'agissait de combler, par un souterrain, la solution de continuité entre Roubaix et Tourcoing. L'exécution du canal était réclamée avec instance par les deux villes. Il fallait aviser et MM. les ingénieurs décidèrent qu'un trait d'union circulaire unirait les deux sections du canal.

Le tracé du canal fut approuvé, et, lors des enquêtes parcellaires, tous furent frappés de la situation faite par ce tracé à la très-grande partie de la section du Blanc-Scapu et à une partie de la section de Fresnoy.

La commission d'enquête fut unanime, messieurs ; elle formula le vœu que ces parties de sections énoncées plus haut fussent réunies à la ville de Roubaix et que le canal établit la limite séparative, à la condition que cette délimitation fût le résultat de l'accord des deux villes. Il vous suffira, messieurs, de jeter les yeux sur la carte pour vous assurer de la justice de ces observations auxquelles, à l'unanimité, votre troisième bureau rend hommage. En 1866, la demande d'annexion à Roubaix, fut, de la part des habitants du Blanc-Scapu, l'objet de vives et incessantes sollicitations. Cette demande reçut la suite prescrite par les règlements.

Elle a été soumise aux conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing.

La ville de Tourcoing rejeta cette demande, la ville de Roubaix, naturellement, lui fit le meilleur accueil ; je ne crois pas avoir ici, afin d'abréger ce travail, vous donner le résumé des délibérations.

Une réunion syndicale a été nommée plusieurs fois, elle a été appelée à donner son avis.

A la suite de ces formalités, une enquête fut ordonnée. J'ai hâte, messieurs, d'arriver à ce point de la question.

Vous me permettrez de ne point entrer dans tous les détails de l'enquête ; j'ai à cœur de ne vous citer que des chiffres, vous exposer l'opinion de M. le commissaire-enquêteur, désireux de supprimer de ce travail l'histoire de faits accessoires où la passion a joué un trop grand rôle et dont le récit amoindrirait l'importance du sujet et rapèterais le débat.

L'enquête fut donc ouverte en juin 1867.

En voici le résultat :

Au Blanc-Scapu, sur 437 habitants ou propriétaires de la section qui ont déposé, 374 sont favorables au projet et 53 ont déclaré s'y opposer.

A Roubaix, unanimité des déposants, un nombre de 928, pour demander l'annexion. A Tourcoing, l'enquête a fait l'objet de deux séances ; 4,388 se sont présentés et ont protesté contre ce projet.

Voici, messieurs, le résumé du rapport de M. le commissaire enquêteur. Je cite textuellement le rapport de M. le préfet :

« Dans son avis joint au dossier, le commissaire-enquêteur fait ressortir les avantages pour le hameau du Blanc-Scapu d'appartenir à Roubaix, et émet le vœu que l'axe du canal que l'on construisait actuellement aux frais de l'Etat, forme la limite séparative des deux communes, depuis le territoire de Wasquehal jusqu'au point d'établissement sur le canal en prolongement du chemin se dirigeant de Roubaix vers le lieu dit le Moulin-Touton. »

Voici maintenant l'extrait du rapport de M. le directeur des contributions directes. Ce fonctionnaire trouve parfaitement fondés les motifs invoqués par les auteurs de la demande d'annexion du hameau du Blanc-Scapu à Roubaix. Le Blanc-Scapu, dit-il, est situé à quatre kilomètres de Tourcoing. Il touche à Roubaix dont il est un des faubourgs. C'est à la proximité de cette ville qu'il doit son développement rapide et sa croissante prospérité. Tourcoing n'est rien et ne peut rien pour lui, Roubaix est tout. Pour peu, en conséquence, que, dans les questions de délimitation de territoire, on veuille tenir compte des habitudes et des intérêts de relations et d'affaires des populations, c'est bien à la commune de Roubaix que le Blanc-Scapu doit appartenir. M. le directeur conclut à une délimitation formée par le canal, mais il propose l'ajournement jusqu'à ce que le canal soit complètement achevé.

Voilà, Messieurs, le résumé historique de la question qui vous est soumise. Je l'ai fait aussi complet que possible. Le temps m'a manqué pour être plus court ; nos travaux, en effet, sont plutôt improvisés qu'étudiés.

En voyant cette obstination du Blanc-Scapu à se séparer de Tourcoing, on est tenté de se demander quels sont les inconvénients si grands que peuvent légitimer tant de démarches. En voici le résumé :

Le premier de ces inconvénients consiste dans l'éloignement du Blanc-Scapu du centre de Tourcoing. Cet éloignement se fait sentir lorsqu'il faut s'adresser à la mairie pour les déclarations à l'état civil, pour la régularisation des livrets ; pour les indigents, il faut plusieurs heures pour chercher les secours du bureau de bienfaisance ; l'hôpital n'est accessible aux malades du Blanc-Scapu qu'après un parcours de cinq kilomètres.

La plupart des habitants du Blanc-Scapu travaillent à Roubaix, ils s'y approvisionnent. Ces approvisionnements qui ont payé l'octroi à Roubaix doivent une fois encore payer l'octroi à leur entrée au Blanc-Scapu.

Le Blanc-Scapu n'est point éclairé au gaz. Roubaix lui promet cet avantage.

Trop éloigné de Tourcoing, le Blanc-Scapu ne saurait bénéficier de la police municipale. Il n'y a qu'un garde-champêtre pour 1,500 habitants. Nulle représentation de la population dans les Conseils publics, ni au Conseil municipal, ni au Bureau de bienfaisance, etc. Les inconvénients, déclarent les habitants du Blanc-Scapu, disparaîtraient par suite de la réunion de leur section à Roubaix dont elle forme le faubourg.

La ville de Tourcoing répond à tous ces arguments par l'énoncé des sacrifices nombreux qu'elle s'est imposés. Passant en revue les griefs ci-dessus, l'administration de Tourcoing répond que, pour la question de distance, cet éloignement du centre de Tourcoing ne peut avoir d'inconvénients que pour l'état civil ; que les cas relatifs à ces actes se présentent rarement dans une même famille ; qu'il en est de même pour les livrets que l'administration signe une fois pour toutes. Pour les indigents, Tourcoing s'occupe d'organiser un bureau de distribution au Blanc-Scapu même une ambulance pour les malades.

Quant à l'octroi sur les approvisionnements, la viande seule en payant, le Blanc-Scapu ayant trois bouchers et un charcutier, — cet argument tombe de lui-même. Il est à noter que le pain, les légumes et les épiceries ne paient pas d'octroi.

Les charbons, les vins, les huiles, etc., bénéficient du régime de l'entrepôt, et l'on peut, à l'aide de formalités bien simples, obtenir la restitution des droits.

Pour l'éclairage, le Blanc-Scapu est éclairé au schiste, et cette lumière, nous dit-on, peut rivaliser avec celle du gaz ; de ce chef, Tourcoing dépense 1,698 fr. par an. Ce qui représente 40 lanternes au gaz.

Pour la police, Tourcoing croit être dans des proportions convenables en ayant un garde champêtre pour 1,500 habitants.

En ce qui concerne la représentation du Blanc-Scapu au Conseil municipal, Tourcoing fait observer que l'élection se fait par section, et qu'il n'a pas dépendu d'elle que les candidats fussent nommés.

Ainsi que j'ai l'honneur de vous le dire, le troisième bureau reconnaît unanimement qu'une séparation doit avoir lieu, et que le canal doit former la ligne séparative en prenant pour base le rapport de M. Des Rotours. Unaniment aussi, le troisième bureau reconnaît qu'il y a lieu de n'annexer à Roubaix, que la partie du Blanc-Scapu, sise à la droite du canal, et la partie du Fresnoy circonscrite par le canal dans le territoire de Roubaix. Que, comme conséquence, les territoires que Roubaix possède, entre le canal projeté et les limites de Tourcoing, soient réunis à cette dernière ville.

Une divergence d'opinion s'est produite au sein du troisième bureau à propos de la question d'opportunité.

Le Blanc-Scapu doit-il être immédiatement séparé de Tourcoing, ou faut-il attendre pour procéder à son annexion que le canal soit entièrement creusé ?

La minorité de votre bureau, dont je fais partie, désire l'annexion immédiate. Elle voit un moyen de donner satisfaction à des vœux depuis si longtemps exprimés, de tarir une source d'irritations et de discorde. Elle considérait enfin que le canal commencé ne saurait être abandonné et que le tracé avait été sérieusement étudié pour qu'on put le considérer comme définitif.

La majorité, au contraire, s'appuyant de l'avis de M. le commissaire-enquêteur qui dit « étant admis que le canal doive former la séparation des deux villes, convient-il de fixer dès à présent les limites de leurs territoires d'après les indications du tracé alors que des difficultés d'exécution, des circonstances imprévues peuvent en entraîner la modification. Cette éventualité improbable sans doute, mais possible cependant, ne commande-t-elle point à ajourner la délimitation des territoires jusqu'à l'achèvement des travaux ? »

De l'avis de M. le directeur des contributions directes, ainsi conçu : « Il est utile, nécessaire même que le canal qui

n'est encore dans quelques-unes de ses parties qu'à l'état de simple tracé, soit tout au moins creusé dans tout son parcours avant que la limite, respective des communes soit définitivement fixée. Jusque-là, l'exécution du projet bien qu'admise en principe ne paraît devoir être ajournée. »

Le troisième bureau, à la majorité, est d'avis :

« Qu'il y a lieu de différer l'annexion projetée jusqu'au creusement du canal ; »  
« qu'il n'y a aucun inconvénient pour les habitants du Blanc-Scapu à attendre, »  
« puisqu'en attendant ce terme qui ne peut être très éloigné, les intérêts de la section ne peuvent être compromis. »

« Qu'il y a lieu de proposer la nomination d'une commission mixte, composée d'un nombre égal de conseillers municipaux des deux villes, présidée par un conseiller de préfecture, désigné par M. le préfet et ayant voix délibérative ; cette commission serait chargée de fixer les indemnités et compensations qui pourraient être dues à la ville de Tourcoing. »

« Cette commission fixerait, en outre, l'exécution des mesures précitées. »

Une discussion à lieu à laquelle prennent part plusieurs membres.

Le premier membre — commence par déclarer qu'il ne peut pas se préoccuper des moitiés majorité et minorité du bureau ; dans les conditions voulues pour voter avec impartialité ; puis il appelle surtout l'attention du Conseil sur la question d'opportunité. Il voudrait l'annexion immédiate qui permettrait à la ville de Roubaix de doter de suite le hameau du Blanc-Scapu de tout ce qui lui manque, aqueducs, rues, éclairage au gaz, etc. Pourquoi attendre ? — La ville de Tourcoing n'a aucune objection sérieuse à faire, la seule raison pour laquelle elle veut retarder cette annexion, c'est la perte qu'elle en résulterait pour elle du bénéfice qu'elle veut conserver le plus longtemps possible.

Un deuxième membre dit que quoique le tracé du canal soit connu, il pense cependant qu'il y aurait des inconvénients à prononcer immédiatement la séparation. Il n'y a aujourd'hui qu'une ligne fictive, et il serait plus raisonnable d'ajourner jusqu'à ce que le canal soit creusé.

Le premier membre répond que bien peu de communes en France seraient délimitées, s'il fallait pour cela un canal. Il insiste de nouveau sur l'opportunité d'une séparation immédiate tout en acceptant la nomination d'une commission pour en régler les conditions.

Un troisième membre dit qu'avant de prononcer l'annexion, il lui paraît nécessaire que les intérêts des deux villes soient sauvegardés. Ce ne sera que lorsque le canal sera ouvert que la commission pourra bien apprécier bien juger.

Un quatrième membre après avoir établi qu'on est d'accord sur le point le plus important, à savoir : la séparation par le canal, ajoute que cette séparation n'est encore que fictive. Aussi longtemps que le canal ne sera pas creusé, on ne peut rien faire de certain, et si le creusement devait de la ligne de démarcation, ne fut-ce que de 10 ou 15 mètres, il faudrait tout recommencer. Il comprend que les représentants de Roubaix désirent joindre à leur ville le Blanc-Scapu ; le cadeau est très-beau, et s'il était à leur place, il le demanderait aussi vivement qu'eux ; mais ils ne doivent pas oublier qu'il y a aussi à sauvegarder les intérêts de la ville de Tourcoing qui a fait d'énormes sacrifices pour ce hameau.

La demande inopportune du Blanc-Scapu a amené des faits déplorable ; des accusations injustes ont été portées contre la municipalité de Tourcoing. Le même membre ajoute que 4,200 habitants de Tourcoing ont déposé à l'enquête contre la séparation. Il rappelle que M. Des Rotours, commissaire-enquêteur, et M. le Directeur des contributions, complètement désintéressés dans la question et dont l'indépendance et l'honorabilité sont bien connues, sont d'avis que le canal soit au moins creusé dans tout son parcours avant que la limite respective des deux communes soit définitivement fixée, ce qui prouve bien que les opposants ne sont pas seulement guidés par un esprit de clocher ; mais bien par des intérêts sérieux et graves. Enfin, il termine en disant qu'à tous les points de vue, on fera acte de conciliation et on amènera le calme dans les esprits en adoptant les sages propositions du bureau.

Un cinquième membre dit que n'ayant la séparation lieu qu'après achèvement du canal, c'est laisser dans l'incertitude toute la population du Blanc-Scapu dont les intérêts sont plus respectables que l'amour propre d'une grande ville : autant dire que cette séparation n'aura jamais lieu, que l'on fixe au moins un délai, trois ans par exemple, afin de donner satisfaction aux vœux des habitants du Blanc-Scapu.

Le deuxième membre qui a pris la parole trouve cette proposition extrêmement juste. — Autant il y aurait danger de fixer la limite maintenant, autant nous pouvons dire que, pour donner satisfaction à la population du Blanc-Scapu, le travail sera fait dans trois années.

Un sixième membre ne comprend pas l'empressement que met le hameau du Blanc-Scapu à se séparer de Tourcoing qui a fait pour lui tant de sacrifices ; il ne s'explique pas pourquoi on apporte tant d'irritation dans une question si simple : tout le monde est d'accord pour la séparation dont la limite sera naturellement indiquée par le canal. Pourquoi, comme le demandent et le commissaire-enquêteur, et le directeur des contributions et

la majorité du 3e bureau, ne pas attendre que cette limite soit définitivement fixée par le creusement du canal ? Ce ne sera qu'alors qu'on aura une limite certaine et que la commission pourra fixer les indemnités et compensations qui pourraient être dues à la ville de Tourcoing. Jusque-là, le Blanc-Scapu peut rester comme il est aujourd'hui sans de graves inconvénients. Du reste, on ne peut produire la séparation sans une nouvelle enquête, le plan qui a servi à l'enquête ne comprenant pas la partie du territoire de Tourcoing, dit du Fresnoy, qui touche au Blanc-Scapu et dont l'annexion est aussi demandée. Il termine en protestant énergiquement contre l'admission de la partialité que le premier membre a dû de la discussion a portée contre deux de ses collègues, et en lui faisant remarquer que si on se mettait sur un pareil terrain, on pourrait lui répondre que lui aussi n'est pas désintéressé dans la question et que, par conséquent, on ne doit avoir aucun égard à ses observations et à son vote.

La discussion est close.

M. le président met aux voix le vœu suivant émis par un membre :

« Le Conseil émet le vœu de l'annexion à Roubaix du quartier du Blanc-Scapu, conformément au plan annexé au rapport du commissaire-enquêteur, mais, en même temps, il demande la nomination d'une commission composée de membres en nombre égal du Conseil municipal des deux villes, présidée par un conseiller de préfecture ayant voix délibérative. Cette commission déterminera, s'il y a lieu, les indemnités qui devront être allouées et, l'époque exacte de cette annexion. Le rapport devra être déposé avant le 1er janvier 1868. »

Ce vœu n'est pas adopté.

Sur la demande d'un autre membre, M. le président met aux voix les conclusions du rapport modifiées ainsi qu'il suit :

« Le Conseil émet le vœu qu'il y ait lieu de différer l'annexion projetée, jusqu'au creusement du canal. »

« Qu'il n'y ait aucun inconvénient pour les habitants du Blanc-Scapu à attendre, »  
« puisqu'en attendant ce terme, qui ne peut être très éloigné, les intérêts de la section ne peuvent être compromis. »

« Sans cependant que le délai puisse dépasser trois ans. »

« Qu'il y ait lieu de proposer la nomination d'une commission mixte composée d'un nombre égal de conseillers municipaux des deux villes, présidée par un conseiller de préfecture, désigné par M. le préfet et ayant voix délibérative. »

« Cette commission serait chargée de fixer les indemnités et compensations qui pourraient être dues à la ville de Tourcoing. »

« Cette commission fixerait, en outre, l'exécution des mesures précitées. »

Ce vœu est adopté.

CHRONIQUE DU JOUR.

Nous lisons dans l'Union :

« La Belgique catholique vient de faire une perte cruelle qui sera ressentie, au delà de ses frontières, par tous les cœurs généreux et par toutes les âmes dévouées à la cause sacrée du Saint-Siège et de l'Eglise. »

M. Ducpétiaux, le principal organisateur et le secrétaire général du congrès de Malines, est mort jeudi, succombant à une longue et douloureuse maladie. Economiste d'une rare distinction, inspecteur général des établissements de bienfaisance dans son pays natal, M. Ducpétiaux avait rendu les plus grands services à la religion et à sa patrie. Il était d'une activité prodigieuse et d'un zèle aussi éclairé qu'infatigable. On le trouvait partout où il y avait du bien à faire, et son dévouement, son savoir, son temps se prodiguaient aux œuvres chrétiennes.

M. Ducpétiaux joignait à une intelligence très-étendue une heureuse facilité de parole, un don très commun d'organisation, un sentiment élevé de conciliation et de rapprochement.

A l'occasion du procès intenté par MM. Pêche et M. Mirès, le Journal de Paris fait les réflexions suivantes, très saines et saines de vérité pour que nous n'y adhérons pas :

« Etant donnée notre législation sur la presse, il nous paraît difficile que M. Mirès ne soit pas condamné. Mais enfin, dirai-je quelque brave bourgeois, actionnaire du Crédit mobilier, si le Crédit mobilier n'a ruine, n'ai-je donc pas le droit de me plaindre ? Est-ce que je commets un crime en insinuant que cette institution n'a pas été dirigée avec tout le soin désirable ? — Non, monsieur l'actionnaire, vous n'avez pas le droit de vous plaindre, et c'est bien fait pour vous. Quand on vote des lois contre les journaux, n'êtes-vous pas le premier à dire solennellement : « Que nous fait la liberté des journalistes ? » Comme si la liberté des journalistes n'était pas celle des citoyens ! Quand vous avez un député à nommer, ne votez-vous pas pour le candidat qui gouvernerait par la raison que vous ne voulez pas favoriser, le « désordre » ? Eh bien, la loi sur la diffamation, par la voie de la presse, est précisément la loi qui vous interdit aujourd'hui de vous lamenter trop vivement sur votre argent perdu ; le député du gouvernement est justement le député qui vote pour le maintien de cette loi. Comme on fait son lit on se couche ; comme on fait ses semelles on fait sa retraite. Vous êtes la gent taillable à merci pour les spéculateurs, et cela est dur. Mais vous avez voulu l'être, et, par conséquent, cela est juste. Vous ne devez inspirer, monsieur l'actionnaire, qu'une pitié mitigée. »

CHRONIQUE LOCALE

M. Jules Brame, notre député, s'occupe depuis quelques semaines de la demande d'un chemin de fer reliant Roubaix avec Somain, en passant par Lannoy, Cysoing et Orchies. Nous avons déjà entrepris nos lecteurs de ce projet pour la réalisation duquel notre administration municipale et notre chambre consultative ont en ce moment d'actives démarches. Cet embranchement présenterait de nombreux avantages pour Roubaix et pour toute notre circonscription. En même temps qu'il rapprocherait les houillères françaises, il desservirait les nombreuses populations ouvrières qui, dans cette partie du département, travaillent pour notre fabrique, et donnerait une vie nouvelle aux industrieux cantons de Lannoy, de Cysoing et d'Orchies. Nous faisons donc des vœux pour qu'une bonne solution soit donnée à cette importante question.

Certains journaux ont reproduit un bruit d'après lequel le gouvernement aurait l'intention d'augmenter les ressources en procurant au Trésor l'impôt personnel et mobilier en rehaussant l'évaluation des loyers. Ainsi que l'établit un communiqué qui figure au Moniteur du 24 juillet, cette nouvelle n'a aucun fondement. D'ailleurs, dans l'état actuel de notre législation fiscale, le rehaussement ou l'établissement d'une nouvelle façon sur le produit de l'impôt. La contribution personnelle et mobilière est en effet un impôt de répartition dont le montant total est fixé à l'avance, chaque année par la loi des finances, et l'évaluation des loyers arrêtée, non par les agents du Trésor, mais par les répartiteurs.

Il va paraître cinq éditions par semaine de la Lanterne : une en anglais à Londres, une en italien à Florence, une en russe à Pétersbourg, deux en allemand à Berlin et à Vienne. C'est la première fois que le succès d'un journal l'oblige à traduire et à publier chacun de ses numéros en cinq langues.

A propos de la Lanterne, un marchand parisien a fait fabriquer pour le 15 août 15,000 lanternes vénitiennes rouges ou sera peinte la charge de Henri Rochefort.

Sir Napier va être nommé commandant en chef de l'armée des Indes. C'est le poste le plus important qu'on puisse confier à un soldat ; on y reste cinq ans aux appointements de 75,000 francs, sans compter les retours de bâton... de général en chef.

On écrit de Fontenelle :

« L'Impératrice s'est rendue en personne dans les familles des ouvriers tués dans l'éboulement de Bouigny, et leur a distribué de l'or, du lingot, des vêtements en leur assurant de sa protection. Sa Majesté a visité en outre les ouvriers qui ont repris leurs travaux aux chantiers, et les a encouragés en leur laissant des marques de sa sollicitude. »

On parle d'une visite que l'Empereur, en quittant Plombières, ferait aux trois villes de Metz, Thionville et Nancy. Les deux premières de ces villes sont deux nos forteresses importantes. Quant à la troisième, on sait qu'il a été question l'an dernier de mettre à l'étude l'établissement d'un camp retranché dans la région où elle est située.

D'après une lettre de Rome, l'ambassadeur d'Espagne aurait protesté contre l'entrée dans l'armée romaine de Don Alonzo de Bourbon, neveu de don Carlos et comte de Montemolin. Le cardinal Antonelli aurait répondu que Sa Sainteté reconnaissait à tous les catholiques sans distinction, le droit de le servir dans son armée.

Les gouvernements du sud de l'Allemagne ont adhéré aux propositions du cabinet de Berlin demandant que l'instruction des officiers dans les armées du sud soit confiée à cette qui recevraient ceux de la Prusse.

On assure que M. le maréchal Niel songe à faire une excursion en Belgique et en Hollande.

Le Conseil d'Etat italien a approuvé le projet de règlement pour l'exécution de l'impôt sur la mort. Ce règlement, ainsi que la loi elle-même, viennent d'être soumis à la sanction royale.

Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, est parti pour Rome, où il restera une dizaine de jours. On annonce aussi l'arrivée prochaine de M. le maréchal Mac-Mahon, gouverneur-général de l'Algérie.

Une lettre de Garibaldi adressée à un de ses amis d'Angleterre contient cette phrase :

« J'attends, pour attaquer Rome, que la France en soit venue aux mains avec la Prusse. »

On s'occupe, dit-on, au ministère de l'Instruction publique de l'organisation militaire des lycées ; l'exercice de cette sept fera partie de la gymnastique.

Un journal de Paris va publier un roman véritablement plein d'actualité. Il sera pour titre : les coquins triumphants.

Pour toute la chronique du jour : A. Donnez.